

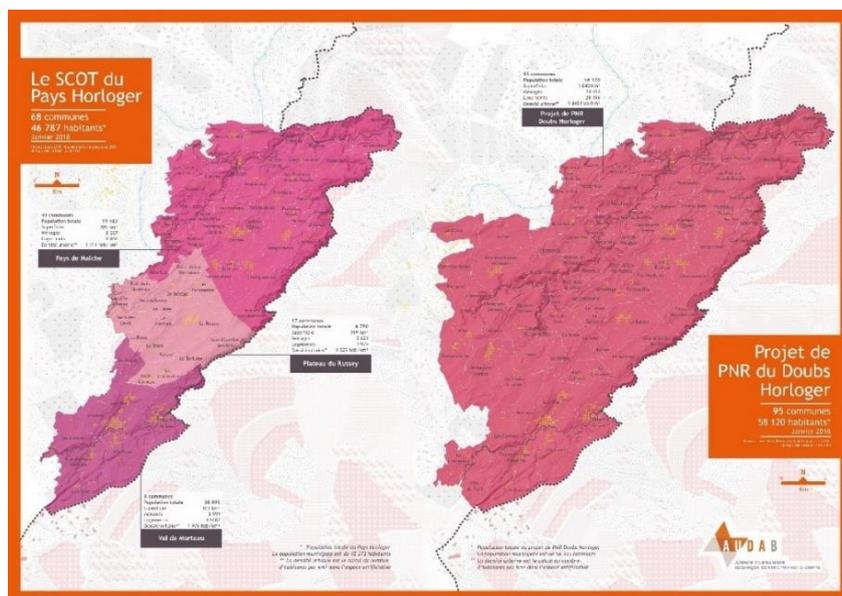
## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT<sup>1</sup> du Pays Horloger

#### ❖ Le SCoT en quelques mots :

Par délibération en date du 03 février 2015, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Horloger s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier regroupe trois Communautés de communes : les Communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey et du Pays de Maïche. Au total, le SCoT compte 68 communes pour 46 787 habitants<sup>2</sup>.

Depuis septembre 2021, le PETR du Pays Horloger est devenu Parc naturel régional du Doubs Horloger. Son périmètre s'est alors élargi, intégrant 26 communes de 3 autres intercommunalités. Le PNR compte ainsi 94 communes comprises dans 6 intercommunalités différentes. Le périmètre du SCoT n'a pour autant pas été modifié.



Le SCoT, document de planification intercommunale, détermine les objectifs et les conditions d'une organisation cohérente et durable du territoire. Il donne des orientations et des outils pour l'aménagement des communes pour les vingt prochaines années. Les thématiques traitées dans le document sont notamment l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement et l'organisation de l'espace.

Chaque permis de construire, d'aménager ou déclaration préalable devra être conforme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Carte Communale qui eux-mêmes devront être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT est composé de plusieurs pièces :

- Le rapport de présentation avec un diagnostic et un état initial de l'environnement ( téléchargeable sur le site internet au lien suivant : <http://www.pays-horloger.fr/franche-comte/27-haut-doubs//.php> ) ainsi qu'une évaluation environnementale et une justification des choix réalisés ;

- Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui détermine un projet politique pour le territoire ;
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui traduit le projet politique en « règle du jeu » en matière d'aménagement du territoire. Ce document est opposable, c'est à lui que les collectivités doivent se référer pour s'assurer de leur bonne compatibilité avec le SCoT.
- **Le débat du PADD du SCoT :**

Le projet politique (PADD), a fait l'objet de 15 réunions politiques, de nombreuses réunions techniques, d'une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que d'une présentation auprès des conseils communautaires des 3 intercommunalités du périmètre entre 2019 et 2021. Il reprend les grandes ambitions du territoire à savoir :

- Mettre la préservation du patrimoine et des paysages au cœur de notre projet d'aménagement ;
- Valoriser nos richesses locales en tenant compte de leur vulnérabilité ;
- Prévoir une urbanisation garante d'un cadre de vie de qualité ;
- Construire un territoire de montagne dynamique et attractif pour demain.

**Le Débat du PADD aura lieu avec les élus des intercommunalités du territoire, le 7 juillet à 20h au cinéma de Charmoille, lors du prochain Comité Syndical du Parc naturel régional du Doubs Horloger**

#### ❖ Zoom sur le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger :

Organisme de mission au service du développement local, le PNR du Doubs Horloger répond à des objectifs de préservation et de valorisation de ses patrimoines naturels et culturels ainsi que de ses paysages tout en assurant le développement du territoire. Structure porteuse du SCoT, le PNR assure la bonne traduction de ces enjeux dans le projet de territoire.

**Contact :** Tania Jalocha, Chargée de mission urbanisme et aménagement Parc naturel régional du Doubs Horloger :

[tania.jalocha@parcdoubshorloger.fr](mailto:tania.jalocha@parcdoubshorloger.fr), ligne directe : 03 81 68 53 61

#### ❖ L'AUDAB (Agence d'Urbanisme de Besançon centre Franche-Comté :

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) est une association qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires. L'AUDAB accompagne le PNR dans la réalisation du SCoT depuis son lancement et jusqu'à son approbation prévue fin 2023.

**Contact :** Ophélie Bornand, [ophelie.bornand@audab.org](mailto:ophelie.bornand@audab.org), 03 81 21 33 00 (standard) / 06 09 93 96 85 (ligne directe)